



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Jeux Olympiques

Question écrite n° 62011

Texte de la question

M. Christian Estrosi souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de la jeunesse et des sports sur le rapport remis par la commission d'évaluation du Comité international olympique (CIO) concernant la ville organisatrice des jeux Olympiques d'été de 2008. Ce rapport, qui semble favorable à la candidature de Pékin, est communiqué à chaque électeur du CIO qui devra se prononcer le 13 juillet prochain lors du congrès du CIO qui se tiendra à Moscou. La ville de Paris et la France ayant également fait acte de candidature, il souhaite savoir ce que ce rapport lui inspire et quelles dispositions le Gouvernement entend prendre pour défendre la candidature de Paris.

Texte de la réponse

Le 13 juillet 2001, le comité international olympique (CIO) confiait l'organisation des XXIXes jeux olympiques d'été à la ville de Pékin. Dans ses conclusions, la commission d'évaluation du CIO avait considéré à l'unanimité que trois candidatures étaient excellentes, celles de Paris, Toronto et Pékin. Il convient de préciser que la commission, s'en tenant strictement à sa mission d'analyse technique, n'avait pas classé ces villes. L'ensemble de nos ambassades avaient été sensibilisées et avaient engagé diverses actions, en soutien aux efforts de communication et de promotion du comité de candidature de Paris 2008. Lors de la visite de la commission d'évaluation, le Président de la république et le Gouvernement s'étaient mobilisés pour marquer un soutien unanime à la candidature de la France pour l'organisation des jeux de la XXIXes olympiade en 2008. Le soutien à la candidature de Paris a été marqué par la présence d'une délégation de haut rang à Moscou lors de la dernière étape de sélection des candidatures. Enfin, le comité de candidature de Paris 2008 avait porté un soin particulier à la préparation de la présentation finale qui, autour du thème « les jeux au coeur de la ville », avait rappelé les points forts du dossier de la France. Ce dossier avait su lier le sport à un environnement culturel exceptionnel, intégrer les jeux paralympiques, proposer l'utilisation post-olympique des installations temporaires qui auraient pu être mises gratuitement à disposition de pays en développement ainsi que l'aurait décidé le CIO, proposer un programme « jeunesse » de qualité et, enfin, bénéficier de garanties apportées par le gouvernement, qui avaient été qualifiées de très fortes par la commission d'évaluation.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62011

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juin 2001, page 3206

Réponse publiée le : 10 décembre 2001, page 7122